

Le monde des juifs au tournant de l'ère

André Paul

Historien, bibliste et théologien

Tout au long de la seconde moitié du XXe siècle, les découvertes de Qumrân ont suscité de multiples travaux, sur l'étonnante bibliothèque locale certes mais aussi par ricochet sur la littérature juive la plus large ; ces recherches, auxquelles participent de plus en plus des historiens du monde gréco-romain, avec l'indispensable appoint de fructueuses investigations archéologiques, ont eu un effet pour le moins novateur sur la connaissance de la société juive contemporaine de Jésus. André Paul auteur du Monde des Juifs à l'heure de Jésus. Histoire politique (Paris, 1981) explique ici en quoi cette société apparaît désormais comme bien plus diversifiée et également bien moins enclavée qu'on ne le disait. La prise de vue tant géographique et politique que culturelle et religieuse du monde des juifs au tournant de l'ère, se fait donc aujourd'hui à partir de témoins directs, sensiblement en amont et en aval de la naissance du christianisme.

Les monarchies hasmonéennes

Au cours de la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C., s'était progressivement instauré chez les juifs le même type de monarchie que dans le monde hellénistique d'alors. Ce fut l'œuvre des Hasmonéens, la lignée des héros nationaux de l'indépendance de *Iouda*, la dénomination contemporaine du pays. Ayant arraché le pouvoir aux Syriens, ces chefs de guerre surnommés d'abord Maccabées ne se contentèrent pas de contrôler la modeste province que les Perses avaient mise sur pied quatre siècles plus tôt sous le nom araméen de *Yehûd*. Historiquement, celle-ci constituait la base territoriale de l'unité nationale dont les membres se reconnaissaient entre eux, et entre eux uniquement, comme « fils d'Israël ». Par les armes, les frères Maccabées et leurs successeurs contrôlèrent un jour la totalité de la grande *Palaïstinè* – appellation familière à l'historien Hérodote et attestée chez les Assyriens dès le VIIIe siècle av. J.-C. – jusqu'au-delà du Jourdain. Ils dominèrent impitoyablement ces territoires sur le plan militaire, administratif et même religieux. La carte géographique qu'ils avaient pour modèle reprenait les frontières idéalisées d'Israël tracées par les auteurs bibliques. Ils furent les premiers dans l'histoire à transformer en réalité la représentation toute littéraire des royaumes de David et de Salomon. Mais ils ne garderont le pouvoir que jusqu'en 63 av. J.-C., quand Pompée fit son entrée à Jérusalem. Depuis une quarantaine d'années seulement, il existait statutairement un « royaume de *Iouda* ». Quelle que fût l'étendue du territoire, *Iouda* puis en latin *Judæa* sont les seules appellations politiques, administratives et diplomatiques dont témoignent les sources antiques de l'histoire. Les ressortissants, où qu'ils fussent implantés, étaient les *Ioudaïoi* ou les *Judæi*. Avant 1948, le nom d'« Israël » n'aura de valeur politique que très sporadiquement sinon marginalement, au seul moment des insurrections contre Rome, peut-être en 66-70 et sûrement en 132-135, d'après les documents, lettres et monnaies, émanant du chef de la rébellion Bar Kokeba.

Le règne d'Hérode le Grand

Rien sur ce plan ne varia sous le règne d'Hérode le Grand, « roi de *Iouda* ou *Judæa* » de 37 à 4 av. J.-C. Jésus de Nazareth naquit tandis que ce monarque finissait sa vie. Cet homme était un féodal voisin, devenu « roi des juifs » par la volonté politique de Rome, dont il fut jusqu'à la fin l'« ami » ou le « client ». Sa mère était d'origine arabe et son père de souche iduméenne. Fixés tout au sud de la Palestine, les Iduméens avaient été intégrés par la force dans les possessions hasmonéennes. Ils n'avaient eu d'autre choix que d'accepter une fois pour toutes la religion des juifs. C'est ainsi que la famille d'Hérode s'était retrouvée juive, et elle le resta. De surcroît, Hérode s'imposa comme « roi des juifs » sur une très longue durée et nul ne mit jamais en cause sa légitimité. En nombre de domaines, il continua l'œuvre des nationalistes hasmonéens, eux-mêmes longtemps les alliés de Rome. S'il fut un bâtisseur d'exception, ceux-ci l'avaient précédé. Quiconque a visité les palais royaux de Jéricho et de Massada le sait bien. Un même jugement historique doit embrasser le régime des Hasmonéens et celui d'Hérode : politiquement et moralement, ils se suivent et se ressemblent. Mais Hérode surpasse brillamment ses prédécesseurs. Il a marqué l'Orient de réalisations nombreuses et grandioses. Il restera le grand *évergète*s ou « bienfaiteur » de l'Antiquité. Il restaura même les Jeux olympiques tombés en désuétude pour être nommé leur président à vie. L'histoire des juifs a conservé surtout de lui l'image du constructeur d'un Temple sans pareil, celui que connut Jésus de Nazareth et que détruiront les Romains en 70. À Jérusalem, cet édifice remplissait entre autres les fonctions de sanctuaire royal. Sachons aussi que, dans la première partie du Ier siècle de notre ère, les juifs de Rome fêtaient un *Herodis dies* ou « Jour d'Hérode ». En bref, la *Judæa* au tournant de l'ère était celle que les Hasmonéens et Hérode avaient faite. Politiquement, le grand royaume avait certes éclaté à la mort de ce dernier. Mais culturellement, le pays ressemblait à tout autre environnant ; et ce, d'autant plus que l'usage du grec n'avait cessé d'y progresser pour la diplomatie et l'administration et plus encore pour la culture et les affaires. Héritage de la colonisation perse, l'araméen, diversifié en dialectes locaux, s'imposait depuis des siècles comme la langue courante, de conversation bien plus que d'écriture. Jésus de Nazareth parlait araméen, dans sa variante galiléenne bien sûr.

Iouda, un royaume indépendant

L'instauration de la royauté en *Iouda* ou *Judæa* accentua de fait la sécularisation de la société juive, processus engagé de très longue date. La fonction politique devenait en effet première. Rappelons que les princes hasmonéens étaient aussi grands prêtres : ce cumul des hautes charges était contraire à la tradition. Aux yeux des juifs demeurés « pieux », *hassidîm* en hébreu, il y avait le risque que les idéaux séculaires d'« Israël » ne se perdent davantage dans la mise en œuvre d'un régime qui n'avait rien à envier à ses voisins. La société juive dut compter avec le poids des déçus de l'indépendance. Plusieurs mouvements critiques naquirent alors, certains d'ailleurs réactivant des courants antérieurs. Il faut situer au premier plan le projet décentralisateur des Pharisiens et, presque à l'opposé, l'entreprise terriblement élitiste des Esséniens. Il y aura également, déclarés dès la mort d'Hérode pour sévir des décennies durant, les nostalgiques de l'indépendance, extrémistes nationalistes usant volontiers de manières violentes, y compris contre les juifs : ce sont les Zélotes ou assimilés que l'on retrouvera en 74 sur le fameux rocher de Massada. « Israël », soulignons-le, était comme le nom de baptême d'une entité nationale très longtemps soumise, par les Perses jusqu'à Alexandre le Grand, par les Grecs ensuite jusqu'aux Maccabées libérateurs. Il avait une vertu fortement symbolique de sublimation : celle de signifier l'indépendance sinon la suprématie morale d'un peuple au demeurant colonisé, avec son territoire propre. Le nom d'état civil, la désignation officielle et administrative de l'identité publique, demeurera toujours *Iouda* puis *Judæa*.

Les Écritures

Mais toute recherche éthique et toute activité culturelle, tout idéal politique et toute Loi, et partant tout Dieu n'avaient leur place légitime qu'en lien direct avec la chose ainsi qualifiée et même surqualifiée par l'imputation du nom d'Israël. Et très tôt, dès le Ve siècle av. J.-C., ce lot en théorie exhaustif de facteurs et de fonctions, d'actes et de figures s'était trouvé assorti de son double littéraire, lui-même idéal. C'est ainsi qu'apparut, progressivement, un corps de livres et de textes qui, tout au seuil du christianisme, ne cessait encore de croître et d'assurer son autorité tout en cherchant toujours ses limites. On y avait recueilli et classé, organisé et cultivé des traditions en

grand nombre. Le but était d'inscrire Israël, le parfait et vrai Israël, dans une histoire nationale assortie d'une législation adéquate, à la fois politique et sociale, éthique et culturelle. Deux piliers étaient essentiels à cette construction : d'une part l'« alliance », avec le lot des devoirs obligés d'un partenaire divin qui a pour nom « Israël » ; d'autre part la « sainteté », avec la somme des exigences culturelles et éthiques qui sollicitent ce dernier, appelé à refléter sur la terre l'image même du Dieu saint. Le Temple était au centre de ce système, où la royauté prit place également. Ainsi, à l'époque où vécut Jésus, circulaient bien des écrits considérés comme « saints » que l'on regroupait sous deux appellations : « la Loi » et « les Prophètes ». Il s'y ajoutait d'« autres livres », attribués par exemple à David. L'ensemble était appelé « Écriture » ou « Écritures », ou « livres saints ». Une langue strictement littéraire, l'hébreu que l'on dit aujourd'hui « biblique », avait été façonnée dans cette société où l'on parlait araméen. Elle contribuait à donner une forme distinctive et adéquate au corps des « livres saints » ; elle-même fut déclarée « sainte ». Au tournant de l'ère, les Écritures constituaient un bien partagé par l'ensemble de la nation juive, toutes tendances confondues. Ce qui faisait la différence, c'était la conception matérielle du corps des livres et plus encore l'interprétation des textes. Un groupe fit scission, ne recevant que la Loi et rejetant tout le reste : il s'agit des Samaritains, qui auront leur Temple à eux, sur le mont Garizim. D'autres divergeaient quant à la façon de donner sens, ici et maintenant, à la Loi et aux Prophètes, volontiers en les prolongeant. Ici se séparent les Pharisiens et les Esséniens. L'enjeu respectif de toutes ces démarches était le « vrai Israël », pour la pérennité, la restauration voire la réalité duquel on luttait.

Les Pharisiens

Dans leur mouvement, les Pharisiens parvinrent à canaliser et à valoriser, sans heurts et avec succès, les déceptions de l'indépendance ; et ils furent les seuls. Ils conçurent et à la longue énoncèrent un ensemble de règles et de doctrines à l'intention du peuple, reconnu comme une entité « sainte » et somme toute souveraine. Il y avait donc, d'abord, l'interprétation des Écritures. À sa source et du moins en théorie, elle restait la prérogative des prêtres et autres lettrés de Jérusalem. Mais les Pharisiens préconisaient que sa pratique rayonnât partout. Pour eux, l'acte nécessaire de « sanctification » était également possible loin du Temple et donc sans les prêtres. Car chaque table familiale, purifiée selon les règles, avec ses convives eux-mêmes « purs », avait une fonction analogue à celle de l'autel des sacrifices. Aussi, la Loi de Moïse avait-elle sa place et son rôle dans chacune des demeures particulières. Il y avait à cela des conditions : elles consistaient dans l'interprétation adéquate et qualifiée des textes sacrés, mais aussi et surtout dans une masse complémentaire et validée d'enseignements ou de messages ; soit autant de traditions destinées à tous les « fils d'Israël ». La décentralisation était donc la règle. Elle jouait sur deux plans : celui du Temple avec ses relais domestiques en nombre illimité, autant qu'il y aurait de demeures ou de tables ; et celui de la Loi de Moïse, complétée par des éléments coutumiers, des faits de jurisprudence et un corps de traditions disposées à proliférer, la future « Loi orale » des rabbins. Un idéal « laïque » était l'âme de cet ample courant. Vis-à-vis du Temple et de la Loi, la position pharisienne était évolutive. Elle modifiait inlassablement et en profondeur les mentalités et les idées, sans jamais pour autant devenir dissidente. D'ailleurs, les pèlerinages au sanctuaire de la capitale religieuse entretenaient une relation de fidélité sans faille à l'institution centrale. Les tenants du système pharisien avaient tendance à élargir les frontières du Temple de Jérusalem, qui demeurait nécessaire, et à démultiplier, en les transférant ailleurs, les vertus sanctificatrices de celui-ci. Ils élargissaient tout autant les limites de la Loi de Moïse ou *Torah*. Ainsi, préparaient-ils les temps où il n'y aurait plus de Temple : ce sera réalité à partir de 70, quand les troupes de Titus l'auront détruit. Eux-mêmes s'imposeront alors comme les artisans majeurs de la reconstitution, de la réorganisation et du redéploiement du « judaïsme » : le judaïsme rabbinique ou classique, celui qui est toujours vivant et qui, à travers de nombreuses variantes, est encore d'inspiration pharisienne. De celui-ci, la doctrine de la double Torah, orale et écrite, est la base nécessaire. Une langue d'écriture fut instaurée vers l'an 200 pour la rédaction du code nouveau qui constituera la base de la Loi dite orale, la *Mishnah* ; on l'appelle précisément l'« hébreu mishnique ». Il s'agissait de la promotion littéraire d'un hébreu dialectal d'usage seulement oral, aux traits d'ancienneté avérés.

Le judaïsme

On peut parler dès lors de « judaïsme », à l'instar d'un système véritable, social, religieux et partant culturel. Ce système, en grec *ioudaïsmos* ou « chose juive », était différent d'un premier appelé *hellénismos*, « chose grecque », un siècle au moins avant notre ère. Il se distinguera d'un second que l'évêque d'Antioche Ignace, vers 100 ou 110, baptisera *christianismos*, « christianisme ». À l'époque de Jésus, on ne parlait guère de « judaïsme ». Paul de Tarse n'emploiera le mot que dans sa lettre aux Galates (1, 13), signifiant ainsi le lot organique des biens spécifiques qu'il avait quittés au bénéfice de ce qu'il appelle « Évangile ». Ce judaïsme, « le » judaïsme en quelque sorte, résulte de la relation de trois éléments :

- une communauté de croyances et de pratiques qui, où que vivent ses membres dans le monde, se rassemble et se reconnaît avec les qualités constitutives d'« Israël » ;
- un corps de doctrines et d'écrits, de règles et de traditions déclaré d'origine divine car révélé à Moïse au Sinaï, transmis sous le nom quasi magique de *Torah* ;
- une terre, *erets Israel* ou « terre d'Israël », qui de longs siècles durant conservera l'éminente valeur de référence symbolique aux forts accents d'utopie. La teneur et l'équilibre de ces composantes perdront de leur pertinence à l'avènement de la modernité. Quoi qu'il en soit, l'enjeu n'était plus le « vrai Israël », le problème se trouvant résolu, mais la « vraie Loi ».

La diaspora

La nation des *ioudaïoi* ne comptait pas seulement les individus vivant en *Iouda* ou *Judæa*, dans l'ensemble de la Palestine disons. Elle comprenait aussi la totalité des ressortissants où qu'ils soient dans le monde. Un mot grec désigna les expatriés : *diaspora*, « dispersion » ou « dissémination ». Les implantations étaient importantes en Babylonie, établies depuis de longs siècles aux environs de l'Euphrate : elles n'avaient cessé de proliférer et même de prospérer. La majorité des émigrés ou transplantés s'était intégrée professionnellement et culturellement dans la société locale, pour ensuite essaimer, vers le nord et vers l'est, en Perse en premier lieu. Elle avait réussi à préserver les repères distinctifs de son identité nationale et de sa particularité religieuse. À l'époque de Jésus, cette communauté juive d'Orient, fort bien sédentarisée, était nombreuse et pacifique. Elle avait ses écoles, dont le grand Hillel était issu, et ses maîtres qui enseignaient la *Torah*. Sa langue, celle du peuple comme des lettrés, était l'araméen. Ses communications avec Jérusalem et d'autres villes de *Iouda* étaient constantes et fructueuses. Plus significatives, qualitativement du moins, étaient les communautés des terres de l'Ouest, distribuées dans les grandes cités de facture, de culture et de langue grecques : Antioche de Syrie vers le nord et bien d'autres centres en Asie Mineure, sans oublier les îles comme Chypre, ni même Cyrène et Bérénice dans l'actuelle Libye ; à Rome, où l'on repère quelques groupes dès le Ier siècle pré-chrétien, c'est surtout après la prise de Jérusalem par Titus que la population juive s'intensifia vraiment. La plus marquante des implantations demeure celle d'Alexandrie, capitale d'Égypte sous les Ptolémées. Dans cette somptueuse cité, les juifs avaient constitué un *politeuma*, c'est-à-dire une association. Leur langue unique était le grec. Dès le IIIe siècle av. J.-C., ils avaient traduit la Loi de Moïse, ce qui était une première dans le cosmos de la culture. Ce texte eut d'emblée la valeur d'une *nomothésia* ou « constitution ». Ce qui donnait aux juifs le moyen de garantir leur caractère propre à travers le fait que leur état octroyait depuis l'époque hellénistique la possibilité d'être régis en partie par la loi de Moïse. Dans le sillage de la *Torah* grecque, que les chrétiens feront leur puis appelleront « Septante », ces juifs hellénisés s'employèrent à écrire des œuvres de philosophie, d'histoire, de poésie et même de théâtre dans lesquelles ils réinvestissaient leurs traditions ancestrales, celle de l'Exode au premier chef. Ces écrits faisaient pièce aux grands classiques du patrimoine grec. Il y avait donc une forte décentralisation, topographique et démographique, sociale et bien sûr culturelle. On était en terre grecque, et l'on vivait la situation comme irrésistible et sans retour. Pour autant, on n'était ni séparé ni marginal, encore moins dissident.

La Loi, le pèlerinage, l'impôt

Trois sortes de liens rattachaient les juifs d'Alexandrie et d'ailleurs aux centres névralgiques de la vie nationale. D'abord la Loi de Moïse, lue et commentée dans les assemblées destinées surtout à la prière : chacune était appelée *proseuchè*, mot grec qui signifie « prière » ; c'était l'ancêtre ou le prototype de la *synagôgè*, « synagogue », terme que l'on utilisait aussi à l'époque de Jésus. Un juif particulièrement éminent du nom de Philon, exégète et philosophe qui écrivait au cours des trois premières décennies du I^{er} siècle chrétien, a laissé une œuvre immense, avant tout un commentaire allégorique de la Loi. À Alexandrie même, cette personnalité fut à la fois le témoin et le théoricien du croisement culturel qui, à sa façon, confortait le dynamisme littéraire des traditions acquises et le maintien doctrinal des croyances ancestrales. Il y avait ensuite le pèlerinage à Jérusalem, acte pieux de reconnaissance du Temple et des institutions centrales qui avaient leur siège dans la capitale. À partir de l'an XII av. J.-C., Hérode le Grand fit de la ville maritime de Césarée, nouvellement fondée, la capitale politique de son royaume, ce qu'elle était encore lors de la guerre contre Rome de 66 à 70. Il y avait enfin l'impôt du demi-*shékel* : tout juif mâle âgé de vingt ans, où qu'il fût dans le monde, était tenu de le payer chaque année au trésor du Temple, la banque nationale. Voilà donc le peuple juif en situation de *diaspora*. Disons bien *tout* le peuple. Il n'existait en effet qu'une seule et unique entité en dépit de sa dispersion géographique, de sa diversité linguistique et de ses variations culturelles. Pour qu'il y ait *diaspora*, il faut un Temple centralisateur et l'expatriation définitive d'une partie des ressortissants nationaux, éloignés mais non séparés. Le fait de la *diaspora* rejaillit sur l'ensemble de la nation, où tout se redéfinit en conséquence. Avec la disparition du Temple, ce sera l'avènement de fait d'un système tout autre, d'*exil* celui-ci et non plus de *diaspora*. D'ailleurs, le responsable suprême de l'ensemble de la communauté judaïque, qui eut son siège durant presque un millénaire dans les centres académiques de Babylonie, s'appellera le *rôsh ha-galût*, « chef de l'exil ».

André Paul

Février 2003

Copyright Clio 2019 - Tous droits réservés

Bibliographie



Le Monde des juifs à l'heure de Jésus
André Paul
Petite bibliothèque des sciences bibliques
Desclée, Paris, 1981



Histoire d'Israël. De la conquête d'Alexandre à la destruction du Temple
Christiane Saulnier et Charles Perrot
Cerf, Paris, 1985



The Early Roman Period
Sous la direction de W. Horbury, W.D. Davies et J. Sturdy
In The Cambridge History of Judaism, vol. III
Cambridge, 1999



Le judaïsme à l'aube de l'ère chrétienne - XVIIIe congrès de l'ACFEB
(Lyon, septembre 1999)
Sous la direction de Ph. Abadie et P.-P. Lemonon
Cerf, Paris, 2001